



États financiers consolidés de

L'administration portuaire de Prince Rupert

le 31 décembre 2021

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé du résultat global	4
État consolidé des variations des capitaux propres du Canada	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers consolidés	7 - 41

Rapport des auditeurs indépendants

Grant Thornton LLP
Suite 650
1675 Douglas Street
Victoria, BC
V8W 2G5
T +1 250 383 4191
F +1 250 381 4623

Aux administrateurs de l'Administration portuaire de Prince Rupert

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration portuaire de Prince Rupert (l'« Administration »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres du Canada et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration portuaire de Prince Rupert au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Administration.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Administration    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers consolid  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers consolid  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Victoria, Canada
Le 21 avril 2022

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script.

Comptables Professionnels Agr  es

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé de la situation financière

31 décembre (en 000 \$)

2021

2020

Actifs

Actifs courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 93,055	\$ 12,740
Dépôts à terme	5,127	55,225
Créances (note 4)	24,066	42,507
Charges payées d'avance	783	747
	<u>123,030</u>	<u>111,219</u>

Actifs non courants

Avantages du personnel (note 10)	3,185	101
Dépôts à terme	2,007	2,001
Immobilisations corporelles (note 5)	304,116	271,539
Immobilisations incorporelles (note 6)	227	293
	<u>309,535</u>	<u>273,934</u>
	<u>\$ 432,565</u>	<u>\$ 385,153</u>

Passifs

Passifs courants

Créditeurs et charges à payer (note 7)	\$ 33,782	\$ 42,662
Partie courante des produits différés	427	443
	<u>34,210</u>	<u>43,105</u>

Passifs non courants

Produits différés	1,368	1,401
Apports reportés	80,750	52,412
	<u>82,118</u>	<u>53,813</u>
	<u>116,328</u>	<u>96,918</u>

Avoir du Canada

Capital d'apport	36,213	36,213
Excédent	280,024	252,022
	<u>316,237</u>	<u>288,235</u>
	<u>\$ 432,565</u>	<u>\$ 385,153</u>

Engagements (note 13)

Approuvé au nom du conseil d'administration


F. Tjallingii

administrateur



administrateur

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2021	2020
Produits	63,617	\$ 67,169
Charges		
Amortissement	4,948	4,967
Charges opérationnelles et administratives	3,169	3,343
Allocations fédérales	5,907	8,137
Païement en remplacement d'impôts fonciers	4,273	2,157
Honoraires professionnels et de consultation	4,249	3,857
Réparations et entretien	1,815	1,591
Salaires et avantages du personnel	13,793	13,623
	38,154	37,675
Bénéfice d'exploitation avant autres revenus et dépenses	25,464	29,494
Autres produits et charges		
Produits d'intérêts	605	1,393
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	(61)	(8)
(Gains) pertes de change	(4)	(5)
	540	1,380
Revenu net	26,004	\$ 30,874

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2021	2020
Revenu net	26,004	\$ 30,874
Autre résultat étendu		
Pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies (note 10)	1,998	(1,155)
Résultat global total de l'année	28,002	\$ 29,719

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des variations des capitaux propres du Canada

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	Capital d'apport	Excédent	Total
Solde - 31 décembre 2018	<u>36,213</u>	<u>\$ 222,303</u>	<u>\$ 258,516</u>
Bénéfice de l'exercice	-	30,874	30,874
Autres éléments du résultat global			
Gain actuariel relatif aux régimes à prestations définies	<u>-</u>	<u>(1,155)</u>	<u>(1,155)</u>
	<u>-</u>	<u>29,719</u>	<u>29,719</u>
Solde - 31 décembre 2019	<u>36,213</u>	<u>252,022</u>	<u>288,235</u>
Bénéfice de l'exercice	-	26,004	26,004
Autres éléments du résultat global			
Pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies	<u>-</u>	<u>1,998</u>	<u>1,998</u>
	<u>-</u>	<u>28,002</u>	<u>28,002</u>
Solde - 31 décembre 2020	<u>36,213</u>	<u>\$ 280,024</u>	<u>\$ 316,237</u>

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en 000 \$)	2021	2020
Flux du trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice de l'exercice	26,004 \$	30,874 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des apports reportés	(2)	(2)
Amortissement des immobilisations corporelles	4,948	4,969
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	61	8
Produits financiers nets	(605)	(1,388)
	<u>30,406</u>	<u>34,461</u>
Variations des éléments de fonds de roulement		
Créances	18,187	(27,470)
Charges payées d'avance	(36)	(94)
Passif au titre des prestations définies	(909)	(1,341)
Créditeurs et charges à payer	(8,879)	17,177
Produits différés	(49)	144
Apports reportés	<u>28,338</u>	<u>19,147</u>
	<u>36,652</u>	<u>7,563</u>
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	<u>67,058</u>	<u>42,024</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Intérêts reçus	175	1,798
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	10	12
Acquisition d'immobilisations corporelles	(42,160)	(85,317)
Contributions de l'industrie	4,628	12,988
Vente de dépôts à terme	55,355	222,003
Achat de dépôts à terme	(5,004)	(195,620)
Remboursement du billet à ordre	<u>254</u>	<u>330</u>
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	<u>13,258</u>	<u>(43,806)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>80,316</u>	<u>(1,782)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>12,740</u>	<u>14,522</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>93,056 \$</u>	<u>12,740 \$</u>

Consulter les notes accompagnant les états financiers.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

1. Administration portuaire canadienne

L'Administration portuaire de Prince Rupert (l'« Administration ») est domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de l'Administration est 200-215 Cow Bay Road, Prince Rupert, Colombie-Britannique V8J 1A2. L'Administration a été créée le 1er mai 1999 à titre d'administration portuaire conformément à la Loi maritime du Canada (la « Loi »). À cette date, l'ensemble des actifs, des passifs, du capital d'apport et de l'excédent de l'entité remplacée, La Société du Port de Prince Rupert, ont été transférés à l'Administration à leur valeur comptable. Les états financiers consolidés sont préparés comme si l'Administration avait exploité ces installations depuis leur création.

L'Administration et Prince Rupert Terminals Inc., filiale en propriété exclusive, sont désignées collectivement en tant que le « Groupe ».

Le Groupe a pour mission de favoriser la croissance et le rayonnement du port de Prince Rupert de façon dynamique, économique, sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le Groupe n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 21 avril 2022.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains d'instruments financiers, constatés à l'origine à la juste valeur, le cas échéant.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Groupe, exprimé en milliers de dollars.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période durant laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

2. Base d'établissement (suite)

Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont la plus grande incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés du Groupe concernent le classement des contrats de location (note 11) et la détermination des unités génératrices de trésorerie (note 5).

Les domaines pour lesquels des incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont l'évaluation des obligations au titre des prestations définies (note 10), la détermination des durées d'utilité des immobilisations corporelles (note 3), l'estimation des paiements en remplacement d'impôts (note 3), ainsi que les provisions et éventualités (note 14).

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Prince Rupert Terminals Inc. La fin de l'exercice de la filiale est le 31 décembre.

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les produits et charges non réalisés qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Paieement en remplacement d'impôts fonciers

Les montants à payer en remplacement d'impôts sont estimés par le Groupe en vertu de la Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts, selon les meilleurs renseignements disponibles. Si de nouveaux renseignements entraînent des ajustements, ces derniers sont effectués au cours de l'exercice considéré.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie de fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés durant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change découlant de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique en devise sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Produits

Les produits découlant des activités d'accostage et de mouillage sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus, lorsque le contrôle des services promis est transféré aux clients dans une portion qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe considère avoir droit en échange de ces services évalués en fonction de ce qui est précisé dans un contrat avec les clients.

Le Groupe inscrit les produits tirés de la location dans la période au cours de laquelle le loyer est exigible et lorsque son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de la location sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire au cours de la période de location. Les produits différés représentent des produits de location non gagnés provenant de locataires, y compris les paiements pour l'utilisation exclusive des terrains pendant une période limitée.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

(a) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend les coûts du matériel et de main-d'œuvre directe, ainsi que les coûts résultant directement de la mise en service des actifs pour leur utilisation prévue, puis les coûts d'emprunt concernant les actifs qualifiés.

(b) Coûts ultérieurs

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, puis il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net, au poste « Autres produits ».

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cette partie reviennent au Groupe, et si son coût peut être évalué de façon fiable.

La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien quotidien d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

(c) Amortissement

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, à partir de l'exercice au cours duquel les actifs sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée prévue des actifs, de la façon suivante :

Actifs	Taux
Structure de postes de mouillage	1,67% - 10%
Améliorations locatives	La période de location
Bâtiments	2,5% - 10%
Routes et revêtements	1,67% - 10%
Appareils de services publics	3,33% - 10%
Matériel et outillage	5% - 30%
Mobilier et matériel du bureau	10% - 33,3%

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue à la fin de chaque exercice et modifiées, le cas échéant. Si des modifications sont apportées, les ajustements sont reflétés prospectivement.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont composées des logiciels achetés. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en utilisant des taux fondés sur la durée prévue des actifs, entre 5 et 10 ans.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue à la fin de chaque exercice et modifiées, le cas échéant. Si des modifications sont apportées, les ajustements sont reflétés prospectivement.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel

Le Groupe offre trois régimes de retraite. Il offre aux salariés embauchés avant le 1er mai 1999 un régime de retraite à prestations définies et un régime de retraite complémentaire et aux salariés embauchés après le 1er mai 1999, un régime de retraite à cotisations définies.

Avant le 1er mai 2000, les salariés étaient couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Aux termes de ce régime, le Groupe n'est pas légalement tenu de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles ni des paiements indexés en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

Tous les salariés retraités du Groupe recevant une pension du Régime de pension de retraite de la fonction publique sont admissibles à la couverture complémentaire pour les soins de santé. Cette couverture est offerte sans coût supplémentaire pour le Groupe.

(a) Avantages du personnel à court terme

Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif est constaté pour le montant qui devrait être payé en vertu de régimes d'intéressement ou d'attribution de primes en trésorerie à court terme, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel, et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

(b) Régimes de retraite à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer d'autres montants. Les obligations concernant des cotisations à des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme charge liée aux avantages du personnel dans le bénéfice ou la perte dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées comme actif dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel (suite)

(c) Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe relativement aux régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime par l'estimation du montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé dans le but de déterminer la valeur actuelle de l'obligation. Le calcul est effectué tous les ans par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non constatés et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal.

En vertu de l'IAS 19, le Groupe détermine les charges (produits) d'intérêts nettes sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, en tenant compte de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies durant la période à la suite de versements de cotisations et de prestations. Par conséquent, l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comprend maintenant le coût financier de l'obligation au titre des prestations définies, les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, ainsi que l'intérêt sur l'incidence sur le plafond de l'actif.

Les charges d'intérêts nettes et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes et les gains actuariels, le rendement des actifs des régimes (à l'exception de l'intérêt) et l'incidence du plafond de l'actif (le cas échéant), sont constatées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou lorsqu'un régime fait l'objet d'une compression, le changement des prestations concernant les services passés ou le gain ou la perte liée à la compression est comptabilisé immédiatement dans le bénéfice ou la perte. Le Groupe constate les gains et pertes découlant du règlement d'un régime à prestations définies au moment du règlement.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages du personnel (suite)

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cession d'emploi sont constatées comme charge lorsque le Groupe s'est manifestement engagé, sans possibilité réaliste de se rétracter, à respecter un plan formel détaillé afin de mettre fin à l'emploi avant la date normale de retraite, ou d'assurer des indemnités de cession d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de cession d'emploi pour des départs volontaires sont constatées comme charge si le Groupe a présenté une offre de départs volontaires, s'il est probable que l'offre sera acceptée, et si le nombre d'acceptations peut être estimé de manière fiable.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, acquitté, annulé ou expiré.

(a) Actifs financiers non dérivés

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, en fonction de l'usage pour laquelle les instruments ont été acquis:

- (i) Coût amorti: un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies (et le Groupe n'a pas désigné cet actif comme étant la juste valeur par le biais du résultat net):
 - a. L'actif financier est détenu afin de collecter des flux de trésorerie contractuels; et
 - b. Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise lorsque l'effet de l'actualisation est sans importance. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme, les créances et les créances à long terme du Groupe entrent dans cette catégorie d'instruments financiers.

- (ii) Juste valeur par le biais du résultat net: un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Actifs financiers non dérivés (suite)

Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les gains ou les pertes étant comptabilisés en résultat. Les justes valeurs des actifs financiers de cette catégorie sont déterminées par référence à des transactions actives sur le marché ou à l'aide d'une technique d'évaluation en l'absence de marché actif.

(iii) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies:

- a. L'actif financier est détenu pour collecter des flux de trésorerie contractuels et pour vendre des actifs financiers; et
- b. Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les profits ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global seront recyclés lors de la décomptabilisation de l'actif par le biais du compte de résultat.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, le Groupe évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Si de telles preuves existent, le Groupe comptabilise une perte de valeur.

Les exigences de dépréciation prévues par IFRS 9 utilisent des informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues - le modèle de perte de crédit attendue.

La comptabilisation des pertes de crédit ne dépend plus de l'identification préalable par le Groupe d'un événement de perte de crédit. Au lieu, le Groupe prend en compte un plus large éventail d'informations lorsqu'il évalue le risque de crédit et mesure les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la possibilité de recouvrement des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par une estimation pondérée des probabilités des pertes de crédit sur la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Créances

Le Groupe évalue la dépréciation des créances clients sur une base individuelle car ils présentent des caractéristiques de risque de crédit variées.

À chaque date de clôture, lorsque le Groupe constate que le risque de crédit d'un instrument financier individuel a considérablement augmenté depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe prépare une provision pour perte sur l'instrument financier d'un montant égal à la valeur des pertes sur créances attendues à vie sur une base individuelle.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés des coûts de transaction, sauf si le Groupe a désigné un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer.

Les passifs financiers sont classés en passifs courants si les paiements sont dus dans les 12 mois. Autrement, ils sont présentés en tant que passifs non courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Toutes les charges imputables aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont comptabilisées en résultat net sont incluses dans les charges financières ou les produits financiers.

Dépréciation

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe sont passées en revue à chaque date de clôture dans le but de déceler toute indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable de l'actif est estimé.

Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant d'une utilisation continue, lesquelles sont largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs communs du Groupe ne génèrent pas des rentrées de fonds distinctes. S'il y a une indication de dépréciation d'un actif commun, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est associé l'actif commun.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Passifs financiers (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse son montant recouvrable estimé. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont réparties de manière à réduire les valeurs comptables des actifs dans l'unité (le groupe d'unités) au prorata. Les pertes de valeur constatées lors de périodes précédentes sont évaluées chaque date de clôture, de manière à repérer toute indication indiquant que la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise en cas de modification des estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable. Une perte de valeur est reprise uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Apports reçus

Les apports reçus du gouvernement sont présentés sur la base du montant net, en réduction soit du coût des immobilisations corporelles connexes, l'amortissement étant calculé en fonction du montant net, soit des dépenses connexes dans le bénéfice ou la perte, selon le cas. Les apports reçus de contributeurs non gouvernementaux sont constatés comme produits conformément à l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, et le moment de la constatation des produits est fondé sur les obligations de rendement du Groupe à la suite de l'obtention des actifs acquis au moyen des apports. Les apports reportés représentent les apports reçus de clients relativement au coût des immobilisations corporelles du Groupe qui profiteront aux clients au fil du temps, ainsi que les apports d'entités publiques pour lesquels les actifs correspondants n'ont pas encore été acquis ou construits, ou les charges correspondantes n'ont pas encore été engagées.

Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont on peut faire une estimation fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de l'obligation. Les provisions sont déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques du passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est constatée lorsque les avantages que le Groupe attend d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'il devra engager pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du montant le moins élevé entre le coût prévu pour résilier le contrat et le coût net prévu pour reconduire le contrat. Avant d'établir une provision, le Groupe comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

Paielements de location

Pour tout nouveau contrat conclu à compter du 1er janvier 2019, le Groupe a évalué si un contrat est considéré comme un contrat de location. Un contrat de location est défini comme un « Contrat, ou partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie. ». Pour appliquer cette définition, le Groupe évalue si le contrat répond aux trois critères d'évaluation clés qui sont:

- (i) Le contrat contient un bien déterminé, qui est soit explicitement identifié dans le contrat, soit implicitement spécifique en étant identifié au moment où l'actif est mis à la disposition du Groupe.
- (ii) Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la période d'utilisation, compte tenu de ses droits dans le cadre défini du contrat.
- (iii) Le Groupe a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la période d'utilisation. Le Groupe évalue s'il a le droit de décider « comment et dans quel but » l'actif est utilisé tout au long de la période d'utilisation.

Mesure et reconnaissance des contrats de locations

À la date de début, le Groupe a comptabilisé un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative au bilan. L'actif au titre de droit d'utilisation a été évalué au coût, ce qui comprends le montant initial de l'obligation location, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe, une estimation des coûts que le Groupe devra engager pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent à la fin du bail, et le cas échéant, les paiements de location versés à la date de début ou avant cette date (net des avantages incitatifs à la location reçus).

Le Groupe a déprécié les actifs au titre du droit d'utilisation selon la méthode linéaire à partir de la date de début du bail jusqu'à la fin de la durée d'utilité du bien sous-jacent ou la fin de la durée du bail. Le Groupe a aussi évalué si les actifs sous-jacents sont dépréciés lorsque de tels indicateurs existent.

À la date de début, le Groupe a évalué l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il était possible de déterminer facilement ce taux ou en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les paiements de location pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes (y compris en substance fixes), les paiements de location variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes attendues à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et des paiements d'options raisonnables avec certitude d'être exercé.

Après l'évaluation initiale, l'obligation locative sera réduite des paiements effectués et augmenté pour refléter les intérêts. Il est réévalué pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes en substance.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est faite à l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans l'état du résultat global si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà réduit à zéro.

Le Groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les bien sous-jacents à faible valeur en utilisant des mesures de simplification. Au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements relatifs à ceux-ci sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe en tant que bailleur

La politique comptable du Groupe en vertu des IFRS 16 n'a pas changé par rapport à la période comparative.

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrat de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant que contrat de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il a le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Un contrat de location classé en tant que contrat de location simple s'il n'y a pas le transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent.

Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts provenant des fonds investis et les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur dans le bénéfice ou la perte. Les produits d'intérêts courus sont constatés dans le bénéfice ou la perte, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur constatées sur les actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont constatés dans le bénéfice ou la perte selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Normes comptables adoptées

Voici un résumé des dernières normes comptables qui ont été adoptées par le Groupe au cours de l'année :

(a) Amendements à IFRS 16, Contrats de location

Cette norme a été modifiée pour fournir aux locataires une exonération facultative d'évaluer si une réduction de loyer liée à la COVID-19 est une modification de bail, initialement due au plus tard le 30 juin 2021. En mars 2021, l'IASB a publié un amendement pour étendre la durée opportune à toute réduction des paiements de location dus au plus tard le 30 juin 2022. Les locataires peuvent choisir de comptabiliser ces concessions de loyer de la même manière qu'ils le feraient s'il ne s'agissait pas de modifications de bail. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Normes comptables publiées mais pas encore appliquées

(a) Amendements à IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels :

Cette norme a été modifiée pour clarifier (i) la signification de « coûts d'exécution d'un contrat » et (ii) qu'avant qu'une provision distincte pour un « contrat déficitaire » ne soit établie, une entité comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs, utilisé pour exécuter le contrat, plutôt que sur les actifs dédiés à ce contrat. L'amendement entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022. Cet amendement n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

(b) Amendements à IAS 1, Présentation des états financiers – Classement des passifs comme courant ou non courant :

Cet amendement stipule qu'une entité doit classer un passif comme courant lorsqu'elle n'a pas le droit, à la fin de la période de déclaration, de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la période de déclaration. L'entité est tenue de fournir des informations sur le moment du règlement pour permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre l'impact du passif sur la situation financière de l'entité. La modification s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023. L'Autorité continue d'évaluer l'incidence sur les états financiers consolidés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

4. Créances

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
Créances à recevoir des parties liées	4,243	\$	5,671	\$
Créances clients	8,329		26,802	
Autres créances	<u>11,494</u>		<u>10,034</u>	
	<u>24,066</u>	\$	<u>42,507</u>	\$

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de change, ainsi que les pertes de valeur liées aux créances clients et autres créances sont présentées à la note 9.

Les montants à recevoir de parties liées concernent le gouvernement du Canada et ses entités liées.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles

	2021	2020
Terrains		
Au coût	86,977	\$ 86,977
Structures de postes de mouillage		
Au coût	20,740	20,740
Le montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	(5,182)	(4,823)
	15,558	15,917
Améliorations locatives		
Au coût	486	486
Le montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	(481)	(469)
	5	17
Bâtiments		
Au coût	23,699	23,610
Le montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	(5,981)	(5,381)
	17,718	18,229
Routes et revêtements		
Au coût	44,865	44,820
Le montant cumulé des amortissements	(11,269)	(9,911)
	33,596	34,909
Appareils de services publics		
Au coût	33,470	33,702
Le montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	(10,565)	(9,516)
	22,905	24,186
Matériel et outillage		
Au coût	8,407	8,233
Le montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur	(3,981)	(3,299)
	4,426	4,934
Mobilier et matériel du bureau		
Au coût	4,668	4,497
Le montant cumulé des amortissements	(3,483)	(2,890)
	1,184	1,607
Travaux de construction en cours		
Au coût	121,746	84,763
Total des immobilisations corporelles	304,116	\$ 271,539

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Rapprochements

Les rapprochements des valeurs comptables pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles sont exposés ci-dessous:

	2021	2020
Terrains		
Valeur comptable au 1er janvier	86,977 \$	86,380 \$
Transferts des travaux de construction en cours	-	597
Valeur comptable au 31 décembre	86,977	86,977
Structure de postes de mouillage		
Valeur comptable au 1er janvier	15,917	16,282
Amortissement	(360)	(365)
Valeur comptable au 31 décembre	15,557	15,917
Améliorations locatives		
Valeur comptable au 1er janvier	17	30
Amortissement	(12)	(13)
Valeur comptable au 31 décembre	5	17
Bâtiments		
Valeur comptable au 1er janvier	18,229	18,521
Transferts des travaux de construction en cours	93	303
Cession d'actifs	(2)	-
Amortissement	(603)	(595)
Valeur comptable au 31 décembre	17,717	18,229
Routes et revêtements		
Valeur comptable au 1er janvier	34,909	36,266
Transferts des travaux de construction en cours	44	-
Amortissement	(1,358)	(1,357)
Valeur comptable au 31 décembre	33,595	34,909
Appareils de services publics		
Valeur comptable au 1er janvier	24,186	25,443
Transferts des travaux de construction en cours	(38)	-
Amortissement	(1,242)	(1,257)
Valeur comptable au 31 décembre	22,906	24,186

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Test de dépréciation pour les unités génératrices de trésorerie

	2021	2020
Matériel et outillage		
Valeur comptable au 1er janvier	4,934 \$	5,547 \$
Transferts des travaux de construction en cours	208	117
Cessions d'actifs	(23)	(13)
Amortissement	(692)	(717)
Valeur comptable au 31 décembre	4,427	4,934
Mobilier et matériel du bureau		
Valeur comptable au 1er janvier	1,607	1,781
Transferts des travaux de construction en cours	203	425
Cessions d'actifs	(9)	-
Amortissement	(617)	(599)
Valeur comptable au 31 décembre	1,185	1,607
Travaux de construction en cours		
Valeur comptable au 1er janvier	84,763	13,675
Entrées	37,532	72,602
Transferts vers d'autres catégories d'immobilisations corporelles	(549)	(1,514)
Valeur comptable au 31 décembre	121,746	84,763
Total des immobilisations corporelles	304,115 \$	271,539 \$

Le Groupe évalue la construction en cours annuellement afin de déterminer si les dépenses en capital continuent de fournir un avantage économique future. En 2021, aucun coût (2020 – 0\$) relié à des projets capitaux abandonnés ont été radiés.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

6. Immobilisations incorporelles

	2021		2020	
Logiciels				
Au coût	936	\$	936	\$
Le montant cumulé des amortissements	(709)		(642)	
Total des immobilisations incorporelles	227	\$	293	\$
Logiciels				
Valeur comptable au 1er janvier	293	\$	287	\$
Additions	-		73	
Amortissement	(66)		(67)	
Valeur comptable au 31 décembre	227	\$	293	\$

7. Créiteurs et charges à payer

	2021		2020	
Fournisseurs	6,088	\$	12,096	\$
Créiteurs à payer à des parties liées	3,169		3,343	
Charges à payer	24,526		27,223	
Total des créiteurs et charges à payer	33,782	\$	42,662	\$

Le montant à payer à des parties liées est un frais sur les revenus bruts qui est payé au gouvernement du Canada, conformément à la Loi. Le même montant est compris dans les charges opérationnelles et administratives. Les charges à payer comprennent les montants engagés au titre d'ententes de compensation de l'habitat.

8. Ligne de crédit

Le Groupe a une ligne de crédit avec une limite de 30 000 \$ d'une institution financière au Canada. Cette ligne porte intérêt au taux des acceptations bancaires plus 0,5 %. La ligne de crédit est non garantie et n'exige pas le respect de clauses restrictives. Au 31 décembre 2021, le Groupe n'avait pas tiré sur la ligne (0 \$ en 2020).

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité est abordée à la note 9.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier

En raison de l'utilisation qu'il fait des instruments financiers, le Groupe est exposé à divers risques financiers, y compris le risque de marché (risques de change et de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque financier du Groupe. Le conseil a formé un comité d'audit, qui est tenu d'élaborer et de surveiller les politiques du Groupe en matière de gestion du risque. Le comité rend compte régulièrement de ses activités au conseil d'administration.

Justes valeurs

Un certain nombre des méthodes comptables du Groupe nécessitent l'évaluation de justes valeurs. Pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise, dans la mesure du possible, des données de marché observables. Les justes valeurs sont classées selon les niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, et qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, l'évaluation de la juste valeur est classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Les justes valeurs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, des créances, ainsi que des créditeurs et charges à payer ne sont pas présentées ci-dessus, car elles se rapprochent des valeurs comptables de ces éléments en raison de la période relativement courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers.

La juste valeur de la dette à long terme du Groupe se rapproche de sa valeur comptable, puisque le taux d'intérêt est fondé sur un taux des acceptations bancaires de trois mois qui est renouvelé chaque trimestre et qu'il n'y a pas eu de changement important au risque de crédit du Groupe depuis le dernier renouvellement avant la date de clôture.

Le Groupe n'a pas d'actif ou de passif financier comptabilisé à sa juste valeur.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Justes valeurs (suite)

Voici les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, ainsi que les valeurs comptables indiquées dans l'état de la situation financière :

		2021	
		Valeur comptable	Juste valeur
Actifs comptabilisés au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93,055	\$	93,055 \$
Dépôts à terme	7,134		7,134
Créances	24,066		24,066
	<u>124,254</u>	\$	<u>124,254</u> \$
Passifs comptabilisés au coût amorti			
Créditeurs et charges à payer	33,782	\$	33,782 \$
	<u>33,782</u>	\$	<u>33,782</u> \$
		2020	
		Valeur comptable	Juste valeur
Actifs comptabilisés au coût amorti			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12,740	\$	12,740 \$
Dépôts à terme	57,226		57,226
Créances	42,507		42,507
Billet à recevoir	-		-
	<u>112,473</u>	\$	<u>112,473</u> \$
Passifs comptabilisés au coût amorti			
Créditeurs et charges à payer	42,662	\$	42,662 \$
	<u>42,662</u>	\$	<u>42,662</u> \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque de voir les bénéfices de la société affectés par les fluctuations des taux de change et le degré de volatilité de ces taux. Le risque de change du Groupe est inhérent aux transactions et soldes en dollars américains et en euros. La direction surveille de façon continue les variations des taux de change.

Le montant des transactions et des soldes en dollars américains étant minime, le risque n'est donc pas considéré comme significatif.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'une variation des taux d'intérêt influe négativement sur la valeur d'un instrument financier. Pour chercher à réduire au minimum les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, la société gère son exposition au moyen de ses activités opérationnelles et de financements normaux. L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est principalement liée à la dette à long terme.

Par la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe vise à suivre la volatilité anticipée des taux d'intérêt et à minimiser ses charges financières. Le risque de taux d'intérêt découle principalement de la fluctuation des taux d'intérêt.

À la date de clôture, le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt du Groupe était le suivant :

	Valeur comptable	
	2021	2020
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	100,189 \$	69,966 \$

Sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

Comme le Groupe ne constate aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'influerait donc pas sur le bénéfice ou la perte.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations. Le Groupe est exposée au risque de crédit à l'égard de ses clients. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, le Groupe passe en revue les antécédents de crédit de tout nouveau client avant d'accorder un crédit, puis examine régulièrement le rendement de ses clients existants en matière de crédit. Une provision pour pertes sur créances attendues est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de certains comptes, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2021, la direction a évalué ces facteurs et n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses (0 \$ en 2020).

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Voici l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture :

	2021		2020	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	93,055	\$	12,740	\$
Dépôts à terme	7,134		57,226	
Créances	24,066		42,507	
	124,254	\$	112,473	\$

Voici un classement chronologique des créances à la date de clôture:

	2021		2020	
Actifs comptabilisés au coût amorti				
En règle	15,738	\$	15,666	\$
En retard de 0 à 30 jours	5,318		5,081	
En retard de 31 à 360 jours	3,010		21,693	
	24,066	\$	42,440	\$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à respecter les obligations associées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ses liquidités, le Groupe s'assure, dans la mesure du possible, qu'il aura toujours suffisamment de liquidités afin de régler ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à sa réputation.

Le Groupe utilise divers outils et techniques, ainsi que l'expérience pour l'aider à surveiller les besoins en flux de trésorerie. Habituellement, le Groupe s'assure que son solde de trésorerie est suffisant pour le règlement des charges opérationnelles prévues pour une période de 60 à 180 jours, ce qui comprend le service des obligations financières; cela exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne peut prédire raisonnablement.

Voici les échéances contractuelles des passifs financiers :

le 31 décembre 2021

	Valeur Comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs Financiers				
Créditeurs et charges à payer	33,782 \$	29,153 \$	4,560 \$	69 \$

le 31 décembre 2019

	Valeur Comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs Financiers				
Créditeurs et charges à payer	42,662 \$	36,618 \$	5,975 \$	69 \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

9. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

Gestion du capital

Le Groupe gère sa trésorerie et sa dette à long terme comme capital. Il gère le capital dans le but de pouvoir continuer à exploiter le port et d'étendre ses activités. Le Groupe s'efforce de maintenir une structure de capital souple optimisant les coûts du capital à un risque acceptable.

Le Groupe gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des risques liés aux activités sous-jacentes. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, le Groupe peut tenter d'obtenir des subventions gouvernementales ou faire des emprunts additionnels.

Il n'y a pas eu de changement à l'approche du Groupe en matière de gestion du capital durant l'exercice. Des restrictions légales empêchent le Groupe de contracter des emprunts extérieurs de plus de 139 000 \$ (139 000 \$ en 2020). Aux 31 décembre 2021 et 2020, le Groupe était en conformité avec ces restrictions.

10. Avantages du personnel

Régimes à prestations définies

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
(Actif) passif net au titre des prestations définies	(3,185) \$	(1,623) \$	- \$	1,522 \$	(3,185) \$	(101) \$

Le Groupe cotise aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ci-dessous.

- Le régime de retraite agréé (« régime de retraite ») permet à certains employés de recevoir une prestation de retraite annuelle au cours de leur retraite.
- Le régime de retraite complémentaire applicable aux cadres (« régime de retraite complémentaire ») permet à certains cadres dirigeants de toucher une prestation de retraite complémentaire annuelle au cours de leur retraite.

Les régimes à prestations définies sont administrés par une seule caisse de retraite qui est juridiquement distincte du Groupe. Le conseil de la caisse de retraite est tenu par la loi d'agir au mieux des intérêts des participants du régime et il a la responsabilité d'établir certaines politiques de la caisse, par exemple, les politiques sur les placements, les cotisations et l'indexation.

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques actuariels, notamment le risque de longévité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché (risque de placement).

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Financement

Le régime de retraite et le régime de retraite complémentaire sont entièrement financés par le Groupe. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre d'évaluation actuarielle de la caisse de retraite, lequel a été établi dans les politiques de financement des régimes. Le financement des régimes est fondé sur une évaluation actuarielle distincte aux fins de la capitalisation et dont les hypothèses peuvent différer des hypothèses ci-dessus. Les employés sont tenus de cotiser au régime de retraite, mais pas au régime de retraite complémentaire.

Le Groupe prévoit verser des cotisations de 1,458 \$ dans ses régimes à prestations définies en 2022.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies

Les tableaux ci-dessous indiquent les rapprochements des soldes d'ouverture aux soldes de clôture pour les passifs nets au titre des prestations définies et leurs composantes.

Régime de retraite

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs des régimes		Passif net au titre des prestations définies	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	9,540 \$	8,827 \$	(11,163) \$	(10,059) \$	(1,623) \$	(1,232) \$
Inclus dans le bénéfice ou la perte						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	153	167	-	-	153	167
Charges (produits) d'intérêts	245	271	(289)	(312)	(44)	(41)
	<u>398</u>	<u>438</u>	<u>(289)</u>	<u>(312)</u>	<u>109</u>	<u>126</u>
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation:						
Perte (gain) actuarielle découlant de :						
l'ajustement lié à l'expérience	(558)	452	-	-	(558)	452
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	(970)	(826)	(970)	(826)
	<u>(558)</u>	<u>452</u>	<u>(970)</u>	<u>(826)</u>	<u>(1,528)</u>	<u>(374)</u>
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	(143)	(143)	(143)	(143)
Cotisations versées par les employés	42	40	(42)	(40)	-	-
Prestations versées	(255)	(217)	255	217	-	-
	<u>(213)</u>	<u>(177)</u>	<u>70</u>	<u>34</u>	<u>(143)</u>	<u>(143)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	9,167 \$	9,540 \$	(12,352) \$	(11,163) \$	(3,185) \$	(1,623) \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies (suite)

Régime de retraite complémentaire

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs des régimes		Passif net au titre des prestations définies	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	10,007 \$	8,047 \$	(8,485) \$	(6,730) \$	1,522 \$	1,317 \$
Inclus dans le bénéfice ou la perte						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	271	201	-	-	271	201
Charges (produits) d'intérêts	258	247	(236)	(227)	22	20
	<u>529</u>	<u>448</u>	<u>(236)</u>	<u>(227)</u>	<u>293</u>	<u>221</u>
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation:						
Perte (gain) actuarielle découlant de :						
l'ajustement lié à l'expérience	(679)	1,651	-	-	(679)	1,651
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	209	(122)	209	(122)
	<u>(679)</u>	<u>1,651</u>	<u>209</u>	<u>(122)</u>	<u>(470)</u>	<u>1,529</u>
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	(1,345)	(1,545)	(1,345)	(1,545)
Prestation versées	(140)	(139)	140	139	-	-
	<u>(140)</u>	<u>(139)</u>	<u>(1,205)</u>	<u>(1,406)</u>	<u>(1,345)</u>	<u>(1,545)</u>
Solde à la clôture de l'exercice	9,717 \$	10,007 \$	(9,717) \$	(8,485) \$	- \$	1,522 \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Actifs des régimes

Les actifs des régimes comprennent:

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2021	2020	2021	2020
Titres de capitaux propres	62%	60%	32%	31%
Titres de créances à revenu fixe	38%	40%	17%	16%
Autres sécurités	-	-	51%	53%
	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>

Les placements du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont détenus dans des fonds de placement.

Hypothèses actuarielles

Voici les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture :

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3.0%	2.6%	3.0%	2.6%
Augmentation future des prestations de retraite	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%
Taux d'inflation	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Augmentation future des salaires	2.5%	2.5%	2.5%	2.5%

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

10. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Analyse de sensibilité

Des modifications raisonnablement possibles à la date de clôture de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, les autres hypothèses demeurant constantes, auraient entraîné l'augmentation (la diminution) de l'obligation au titre des prestations définies selon les montants indiqués ci-dessous.

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 1 %)	(1,356)	1,729	(1,589)	2,059
Total de coût des services rendus et du coût financier (variation de 1 %)	4	(4)	245	(248)
	239	(242)	399	(378)

Bien que l'analyse ne tienne pas compte de la distribution complète des flux de trésorerie prévue aux termes du régime, elle fournit une approximation de la sensibilité des hypothèses indiquées.

L'actuaire du Groupe prépare des évaluations annuelles des obligations au titre des prestations constituées en utilisant le 1er janvier comme date d'évaluation, puis il détermine la valeur au 31 décembre par extrapolation. Les évaluations les plus récentes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire aux fins de la capitalisation ont été effectuées le 1er janvier 2021, puis la valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2021. Les actifs des régimes sont évalués au 31 décembre chaque année, et la dernière évaluation des actifs des régimes a été effectuée en date du 31 décembre 2021.

Régime de retraite à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont les suivantes :

	2021	2020
Cotisations de l'employeur	663 \$	644 \$

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

11. Contrats de location

L'Administration loue actuellement ses terrains, structures de postes de mouillage et bâtiments aux exploitants des terminaux en vertu de contrats de location simple non résiliables. Les contrats de location comportent des durées variables, des clauses de résiliation et des droits de renouvellement. Tous les contrats de location du Groupe sont des contrats de location simple.

Le total des paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simple non résiliables pour chacune des périodes suivantes est comme suit :

	2021		2020
Un an au plus	21,612	\$	21,779
Plus d'un an, mais au plus cinq ans	88,695		87,961
Plus de cinq ans	372,269		390,004

Les produits conditionnels comptabilisés dans le bénéfice ou la perte en 2020 s'élevaient à 41 703 \$ (42 243 \$ en 2019).

12. Provisions

Fonds d'investissement communautaire

En 2010, le Groupe a établi un fonds d'investissement communautaire (« le fonds ») qui servira à soutenir de grands projets, initiatives et événements communautaires qui sont considérés comme ayant d'importantes répercussions à Prince Rupert et dans sa collectivité régionale. Dans les exercices au cours desquels l'Administration enregistre un bénéfice net, un pourcentage de ce bénéfice est mis de côté afin de faire croître le fonds. Le Groupe a comptabilisé une provision fondée sur le bénéfice net de 2019, et ce montant est inclus dans les créditeurs et les charges à payer ainsi que dans les charges opérationnelles et administratives pour l'exercice.

Coûts de démantèlement

En 2019, le Groupe a identifié une obligation relative aux coûts de démantèlement, bien que le calendrier des travaux et l'ampleur des travaux sont inconnus, certaines mesures assainissement ont été prises en 2019 et la zone est étroitement surveillée. Le Groupe estime que l'assainissement sera achevé dans un délai d'un an et a enregistré une provision sur la base de la meilleure estimation des coûts terminer l'assainissement.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

12. Provisions (suite)

	Fonds d'investissement communautaire	Coûts de démantèlement	Total
Solde - 31 décembre 2018	7,180	1,919	9,099
Provisions faite pendant l'année	1,801	1,496	3,297
Provisions utilisées pendant l'année	(1,006)	-	(1,006)
Provisions reprises pendant l'année	-	-	-
Solde - 31 décembre 2019	7,975	3,415	11,390
Provisions faite pendant l'année	1,539	-	1,539
Provisions utilisées pendant l'année	(886)	(352)	(1,238)
Provisions reprises pendant l'année	-	-	-
Solde - 31 décembre 2020	8,628	3,063	11,691

13. Engagements

Engagements en capital

Les engagements de projets d'immobilisations prévus au 31 décembre 2019 sont les suivants:

	Dépenses brutes engagées au 31 décembre	Coût restant prévu
Route du connecteur Fairview	128,550	19,283
Plate-forme d'importation et exportation Ridley	4,530	692
Fairview Terminal Shorepower	2,224	5,294
	135,304	25,269

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

14. Investissement des gouvernements fédéral et provincial

Des contributions de 4,628 \$ ont été constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (12,727 \$ en 2020) et ont été appliquées pour réduire le coût des immobilisations au cours de l'exercice.

Des contributions de 136 \$ ont été constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (300 \$ en 2020) et ont été appliquées pour réduire les honoraires professionnels et de consultations.

25,000 \$ en cotisations ont été reçues au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (2020 : néant). Et a été reporté pour être appliqué aux dépenses futures du projet non encore encourues.

15. Informations à fournir concernant la rémunération

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non dirigeants), les membres du comité de direction, ainsi que les personnes qui avaient le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Groupe, directement ou indirectement, durant l'exercice.

De plus, en conformément au paragraphe 37(3) de la Loi, la rémunération versée aux administrateurs et aux principaux membres de la haute direction doit être fournis. Un résumé de rémunération est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Conseil d'administration

Nom	Titre	Salaires et honoraires		Indemnités	Total 2021	Total 2020	
Tjallingii, F.	Président	94	\$	-	\$	82	\$
Andreone, R.	Administrateur	53		-		46	
Clarke, J.	Administrateur	11		-		46	
Clayton, K.	Administrateur	50		-		45	
Clifton Percival, B.	Administrateur	46		-		44	
Farrell, J.	Vice-président	54		-		50	
Lantin, P.	Administrateur	57		-		43	
		363	\$	-	\$	356	\$

Un montant de 11 \$ (14 \$ en 2020) est inclus dans les charges opérationnelles et administratives pour les frais de déplacement, d'instruction et d'accueil des administrateurs.

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

15. Informations à fournir concernant la rémunération (suite)

Haute direction

Nom	Titre	honoraires	Indemnités	Total 2021	Total 2020
Stevenson, S.	Président-directeur général	544 \$	10 \$	554 \$	533 \$
Rektor, J.	V.-p., Finances et Services corporatif	347	6	353	349
O'Brien, S.	V.-p., Affaires commerciales et réglementaires et Conseiller juridique principal	287	6	293	293
Veldman, K.	V.-p., d'Affaires publiques et Durabilité	289	6	295	292
Friesen, B.	V.-p., Développement commercial et Communications	291	6	297	292
Slocombe, K.	V.-p., Opérations, plannification et infrastructure	311	6	317	277
Keller, L.	V.-p., Infrastructure et Ingénierie	30	-	30	170
Jackson, M.	Directeur des finances	140	-	140	237
Dressel, T	Directeur des technologies de l'information et des affaires numériques	237		237	229
Smith, J	Directeur des initiatives stratégiques	240	-	240	233
		<u>2,716 \$</u>	<u>40 \$</u>	<u>2,756 \$</u>	<u>2,905 \$</u>

Le total de rémunération et avantages versé aux administrateurs et aux principaux membres de la haute direction était 3,119 \$ (2 799 \$ en 2020), ainsi qu'une somme de 256 \$ en avantages postérieurs à l'emploi (229 \$ en 2020).

Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

le 31 décembre 2021 (en 000 \$)

16. Impacts de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'épidémie de COVID-19 comme une pandémie qui a gravement touché de nombreuses économies locales à travers le monde. Dans de nombreux pays, dont le Canada, les entreprises ont été forcées de cesser ou de limiter leurs activités pendant de longues périodes. Les mesures prises pour contenir la propagation du virus, notamment les interdictions de voyager, les quarantaines, la distanciation sociale et les fermetures de services non essentiels, ont provoqué des perturbations importantes dans les entreprises du monde entier, entraînant un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont également connu une grande volatilité. Les gouvernements et les banques centrales ont répondu par des interventions monétaires et fiscales pour stabiliser les conditions économiques.

En réponse à la propagation de la COVID-19, le Groupe a adapté ses processus commerciaux pour se conformer aux mandats provinciaux et a mis à jour certains processus commerciaux et opérations pour se conformer aux ordonnances sanitaires provinciales. Le Groupe n'a pas connu de difficultés ou de retards significatifs dans la réalisation de ses activités opérationnelles.

La durée et l'impact de la pandémie COVID-19, ainsi que l'efficacité des réponses du gouvernement et de la banque centrale, restent incertains pour le moment. Il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces conséquences, ainsi que leur impact sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe pour les périodes futures.
